

Gérard HUARD  
0681805318  
huardgerard@orange.fr

La Suze le 21 Mars 2023

Plan de chasse qualitatif Cerf :

Dans la Sarthe, après avoir fait un exposé au cours d'une assemblée générale sur la gestion du cerf dans les différents Départements à milieux riches et milieux pauvres. Nous avons demandé, tenant compte que la majorité des cerfs sont chassés en battue, que le classement CM1 / CM2 soit revu en portant à 10 cors maxi la catégorie CM1 et 10 cors et plus la catégorie CM2. De plus pour une meilleure reconnaissance en cours de chasse, seul les cors de plus de 5cm sont pris en compte et on prend le bois le moins chargé. Aujourd'hui, cet état de fait est simple et accepté par la majorité des chasseurs. Dans certains territoires, la consignes pour être sûr de ne pas avoir d'erreurs est de tirer pour les CM1 que des cerfs à pointes, libre au chasseurs de faire leur théorie. Le taux de réalisation est correct pour les cerfs mâles si on ne tient pas compte des bracelets de « complaisance » donnés dans les secteurs pauvres et même très pauvres. Le bracelet de secours permet d'améliorer ces résultats en supprimant l'épée de Damoclès au dessus des responsables de chasse.

La modification du calcul pour les attribution au plan de chasse des cerfs mâles ( CM1 / CM2 ) a permis de faire quelque chose d'équitable, juste et simple pour l'ensemble des chasseurs. Les propriétaires forestiers chasseurs ou non que nous avons côtoyés, sont dans l'ensemble d'accord avec nous. Au cours des différentes expositions de trophées, nous avons pu voir une amélioration de la pyramide des âges et que très peu de vieux cerfs sont classés CM1 du fait du nombre de cors. Nous sommes favorable à ne pas modifier le schéma départemental et de garder ce qui a été voté et d'arrêter de remettre en question trop régulièrement les décisions simples qui ont été prises. Pour information, certains départements ont ajouté la longueur des merrains mais abandonnent cette décision car impossible à voir en battue.

Pour améliorer la gestion des grands cervidés, nous suggérons de regarder les mouvements qui se sont effectués depuis plusieurs années et qui s'accroissent encore pour les attributions. De plus en plus, nous avons des cerfs qui vivent en plaines et dans les bois de petites et moyennes superficies, les forêts domaniales sont de plus en plus fréquentées et elles manquent de quiétude. Pour les points noirs, peut être faut-il adopter pour diminuer la population, le principe bracelet biche que sur les biches comme certains départements, sachant qu'aujourd'hui on ne sais pas évaluer le nombre de bichettes qui se reproduisent et qui faussent la gestion.

En résumé, si des dégâts sont avérés et aujourd'hui des méthodes reconnues existent pour les évaluer, il suffit de donner plus de biches, de ne plus autoriser la pose de bracelets biches sur des faons dans une proportion à déterminer pour ces zones. Pour toutes les espèces, ce ne sont pas par les attributions de bracelets mâles que l'on fait fluctuer les niveaux de population jusqu'à preuve du contraire. De demander que 80 % minimum du plan de chasse soit réalisé avant fin Décembre, ce qui est rarement le cas dans les zones noires.

Avec les bracelets indifférenciés, les vieux cerfs de brame vont tomber lorsqu'ils vont aller se reposer de l'autre coté de la ligne rouge. Un trophée de cerf mâle est plus joli à présenter.

Si vous le voulez, nous sommes prêts à participer à des réunions pour échanger sur les sujets Grand Gibier et différents travaux sur les territoires ( exemple COPIL sur Bercé ) comme nous le faisons

pour d'autres départements.

G.HUARD